

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Orléans Invest

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0013424025 (Action M2)

Objectifs et politique d'investissement

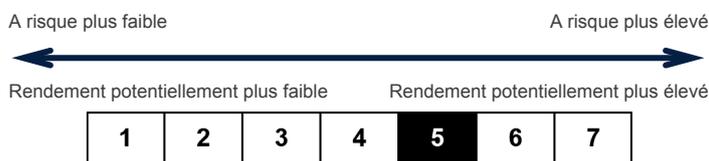
La SICAV a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence : ESTER capitalisé (valeur minimale 0%) + 3,085% sur base annuelle, en investissant essentiellement sur les marchés d'actions et de taux mondiaux, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés entre : (i) 0 et 75% en actions et produits assimilés aux actions (y compris via des OPC actions, des ETF ainsi que les titres intégrant les dérivés), sur tous types de zones géographiques (jusqu'à 20% maximum en titres d'émetteurs de pays hors OCDE, y compris émergents), toutes capitalisations (jusqu'à 20% maximum en petites capitalisations), marchés et secteurs d'activité. L'exposition aux marchés des actions est toutefois comprise entre 15 et 100%. En cas de circonstances exceptionnelles de marchés ou en cas d'anticipation d'un retournement des indices, le gérant pourra réduire l'exposition en actions jusqu'à 0%. (ii) 0 et 100% en produits de taux et produits assimilés (y compris via des OPC, des ETF ainsi que les titres intégrant les dérivés), de signature d'Etat ou privée ou instruments des marchés monétaires, de qualité «Investment Grade» ou non, dont 20% maximum d'obligations convertibles ou d'OPC spécialisés en obligations convertibles. Les investissements en obligations spéculatives dites à «Haut Rendement» («High Yield»), et/ou dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 20% de l'actif net (ci-après «AN»). La SICAV peut également investir jusqu'à 20% maximum en obligations subordonnées, à l'exclusion des obligations contingentes convertibles. Les investissements en titres d'émetteurs de pays hors OCDE (y compris émergents) peuvent également représenter jusqu'à 20% de l'AN de la SICAV. En cas de circonstances exceptionnelles de marchés ou en cas d'anticipation d'un retournement des indices «actions», le gérant pourra augmenter l'exposition en produits de taux jusqu'à 100%. (iii) 0 et 30% en OPCVM ayant recours aux stratégies à rendement absolu de type «Long/Short» (0 à 30% de l'AN), «Arbitrage/Relative Value» (0 à 30% de l'AN), «Global Macro» (0 à 30% de l'AN), «Systématiques» (0 à 30% de l'AN) et «Situations spéciales»/«Event-driven» (0 à 30% de l'AN). La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps

de taux, de devises, change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, le gestionnaire couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices. L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme: (i) au marché action, sera a minima de 15% et ne dépassera pas 100%, (ii) au marché des taux, permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et +9, (iii) au marché des devises, ne dépassera pas 50%. Ainsi, existence d'un risque de change à hauteur de 50% maximum pour les actionnaires. L'exposition globale aux marchés des actions, devises ou des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%. La SICAV pourra être exposée (i) aux pays émergents hors OCDE jusqu'à 40% de son AN, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés sur les marchés hors OCDE, (ii) aux risques liés aux petites capitalisations, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés sur les petites capitalisations, jusqu'à 20% de l'AN, (iii) aux obligations spéculatives dites à «haut rendement» et/ou dans des titres non notés, jusqu'à 20% de son AN, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés en obligations spéculatives dites à «Haut Rendement», et (iv) aux obligations convertibles jusqu'à 20% de son AN, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés en obligations convertibles.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi + Fin de mois. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat : le jour ouvré précédent à 12h00 auprès de CACEIS Bank. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 3 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation et/ou distribution. **Recommandation** : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Risque de contrepartie** : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,10%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

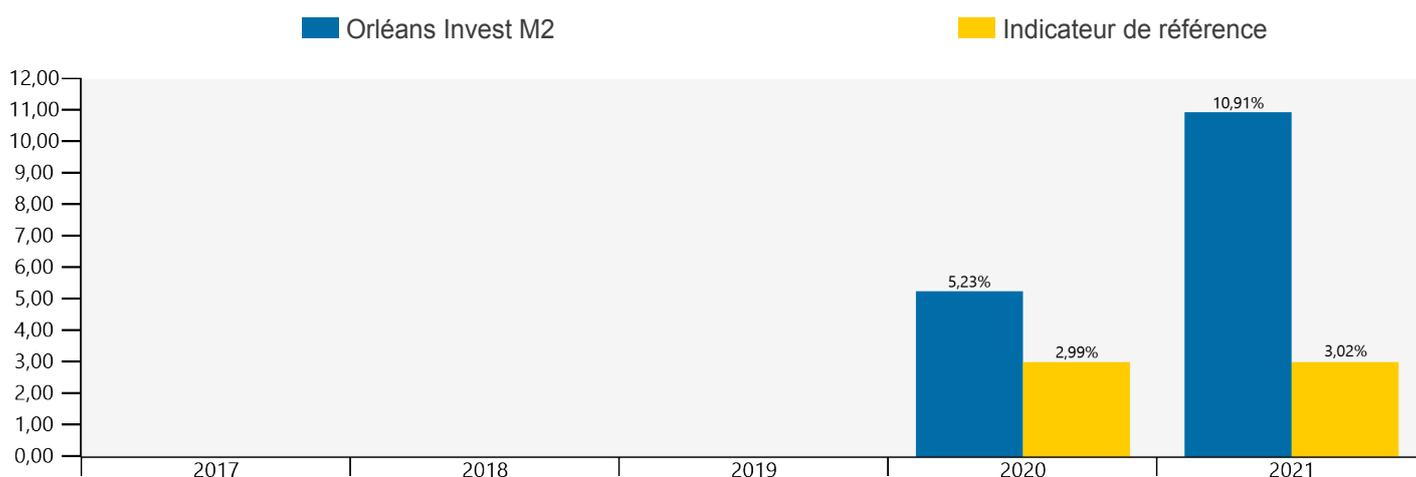
Commission de surperformance	0%(*)
------------------------------	-------

10% de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indicateur de référence [ESTER capitalisé (valeur minimale 0%) + 3,085% sur base annuelle], à chaque clôture d'exercice. Toute sous-performance est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. prospectus). La commission est cristallisée à la clôture de l'exercice et calculée sur la base de l'actif net.

*Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2019.

Les Actions « M2 » ont été créées le 09/08/2019.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus

de l'OPCVM. Cet OPCVM peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 novembre 2022.